

Les brevets de Manglieu

Mai 2019



L'Ailloux



Le mot du Maire

Mesdames, messieurs,

Je répète très souvent le rôle des associations pour la vie et l'animation de notre commune, aujourd'hui il est important de souligner l'importance et le besoin de bénévoles pour que celles-ci perdurent.

Participer à la gestion des repas de la cantine scolaire vous intéresse? Les membres de l'APEGC ont besoin de vous. La pérennité de ce mode de fonctionnement et le prix modique des repas dépendent vraiment de l'implication de chacun. Vous êtes parents d'élèves (ou pas), l'Amicale Laïque vous attend pour l'organisation d'animation au profit des enfants de la commune.

Les pompiers de Manglieu recrutent, si l'aide à la personne vous intéresse, et pour que la compagnie soit toujours plus présente sur les interventions et auprès de la population, n'hésitez pas venir vous renseigner auprès des pompiers.

Je sais qu'aujourd'hui notre mode de vie ne nous laisse pas beaucoup de temps mais quelques heures ponctuellement, suffisent à étoffer et à faire vivre le tissu associatif. Nous avons vraiment besoin de vous.

Vous trouverez, comme il est maintenant de tradition dans les brèves de mai, les graphiques de Marianne vous rendant compte des budgets.

Vous recevez aussi le magazine de la communauté de commune, je vous invite à en prendre connaissance et à ne pas hésiter à bénéficier des services qui vous sont proposés.

Je vous souhaite une excellente lecture

Prenez bien soin de vous.

Cordialement votre.



Le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux seraient honorés de vous compter au nombre de leurs invités à la Cérémonie du 8 mai qui aura lieu le

Mercredi 8 mai 2019 à 11h30

Cette cérémonie se déroulera devant le monument aux morts où sera effectué un dépôt de gerbes.

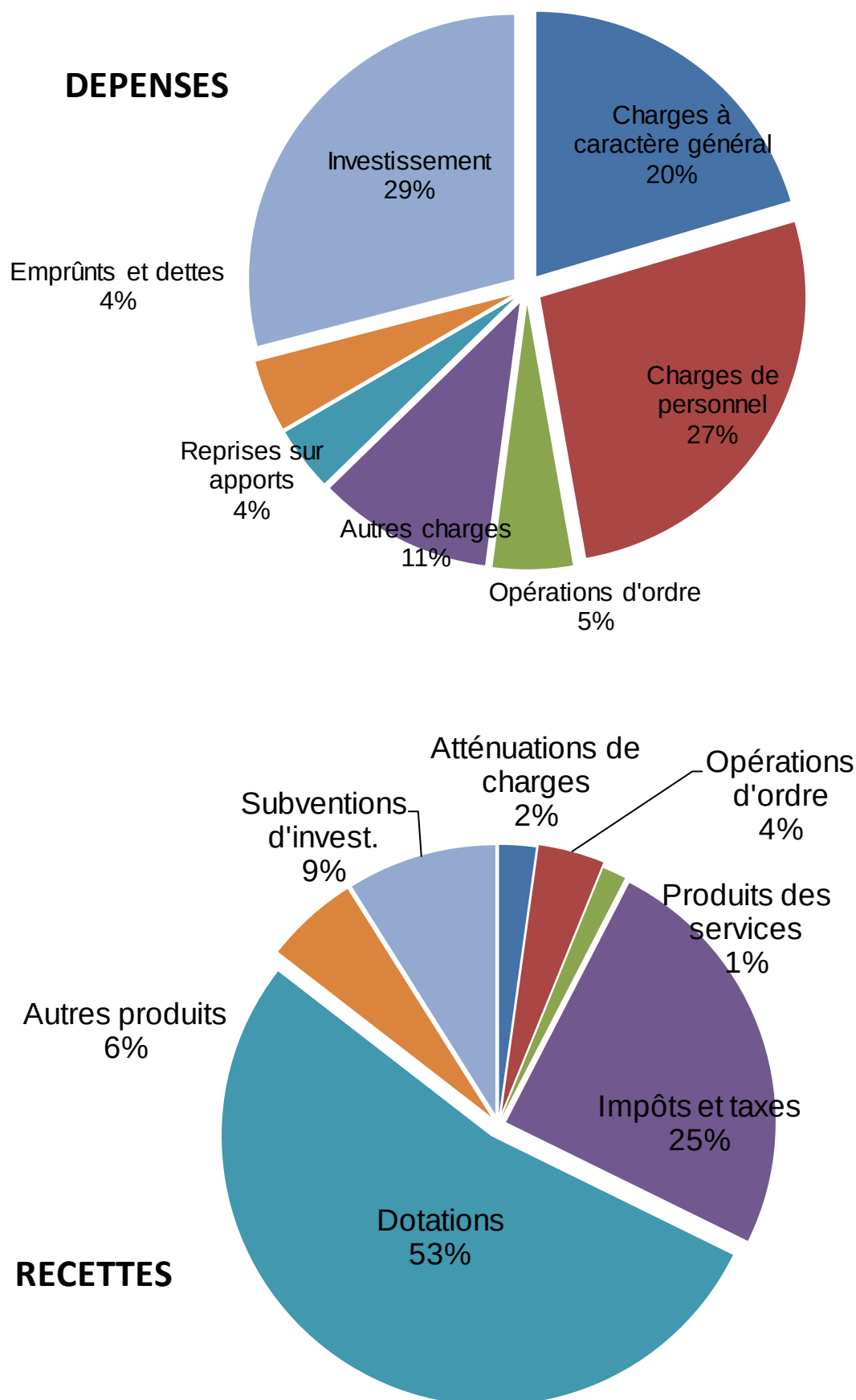
Discours lu et chanson interprétée par les enfants de l'école

Un vin d'honneur sera ensuite servi à la salle des fêtes.

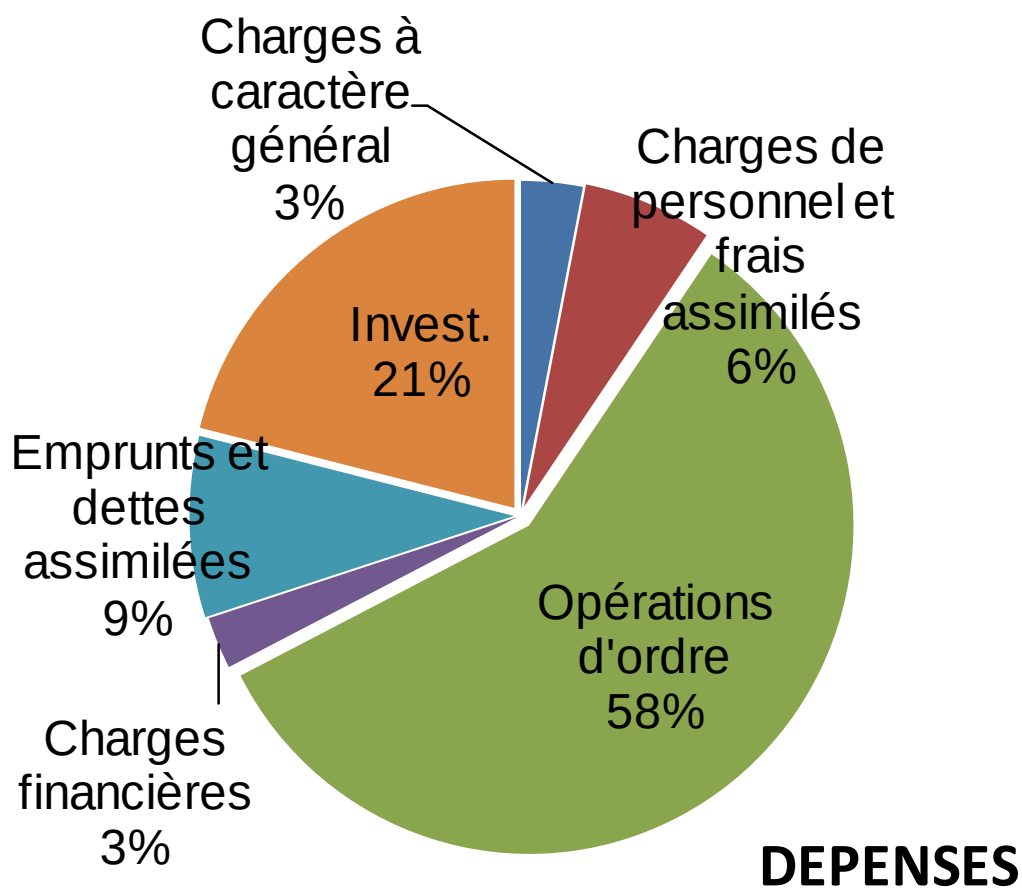
Comptes administratifs 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 mars dernier afin de procéder au vote des comptes administratifs 2018.

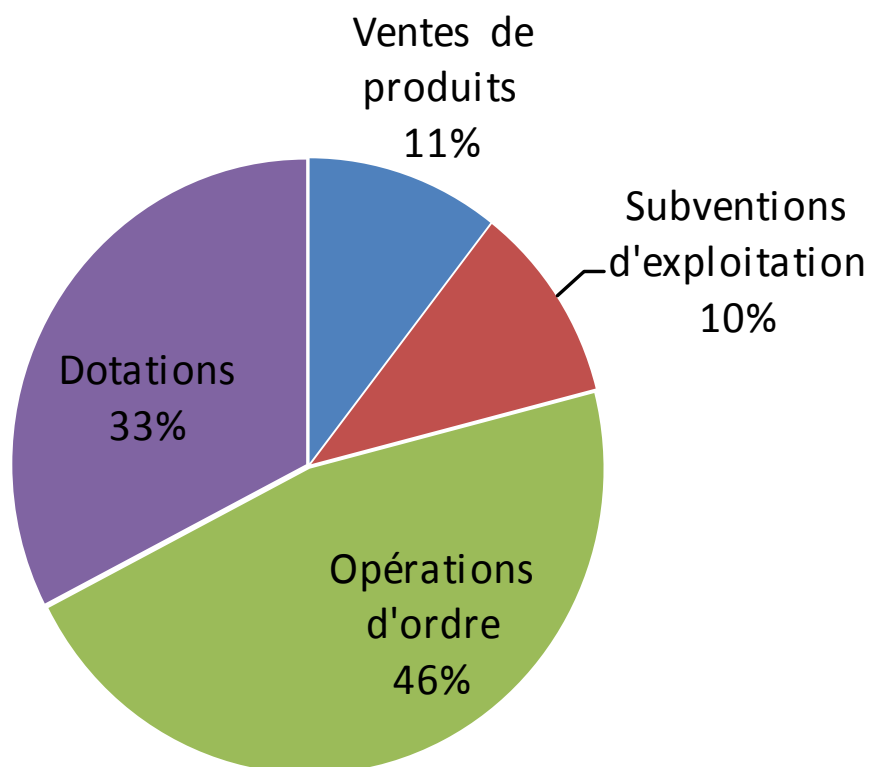
Compte administratif commune



Compte administratif Assainissement



RECETTES



Budget 2019 commune

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées prévues pour l'année 2019. Le budget 2019 a été voté le 9 avril par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les principales dépenses et recettes de la section (prévisions 2019) :

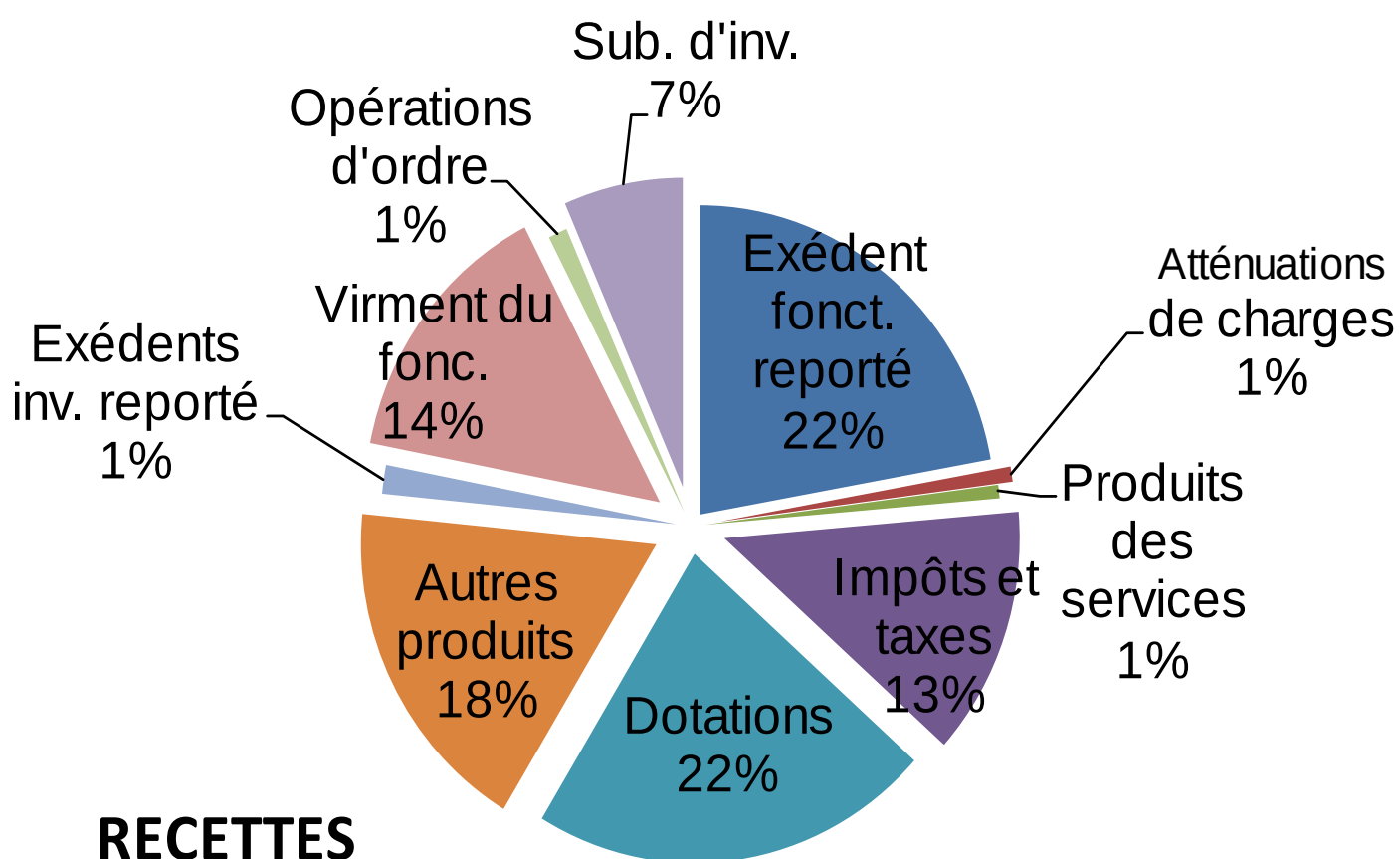
Dépenses	
Charges à caractère général	177 125,00
Charges de personnel et frais assimilés	156 102,00
Virement à la section d'investissement	145 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 505,00
Autres charges de gestion courante	50 225,00
Charges financières	4 343,00
Charges exceptionnelles	3 500,00
FONCTIONNEMENT	549 930,00
Recettes	
Résultat d'exploitation reporté	223 688,98
Atténuations de charges	8 000,00
Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 100,02
Impôts et taxes	131 410,00
Dotations et participations	161 726,00
Autres produits de gestion courante	15 000,00
Produits financiers	5,00
FONCTIONNEMENT	549 930,00

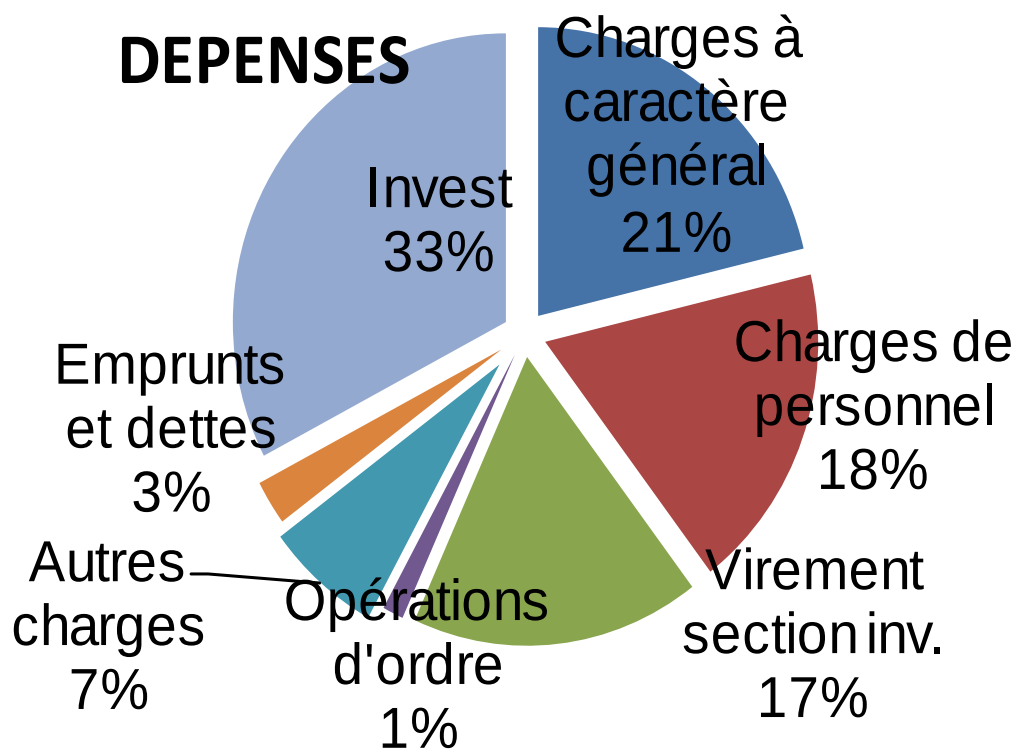
La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

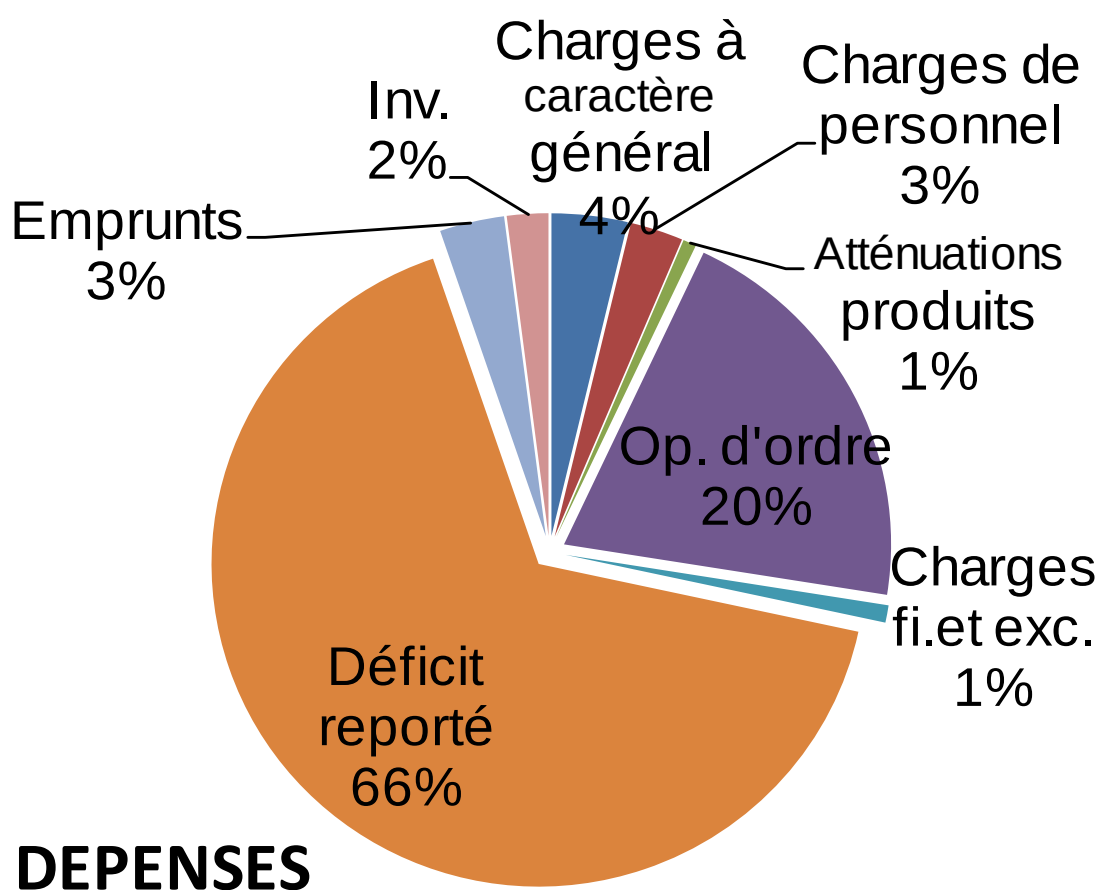
Une vue d'ensemble de la section d'investissement

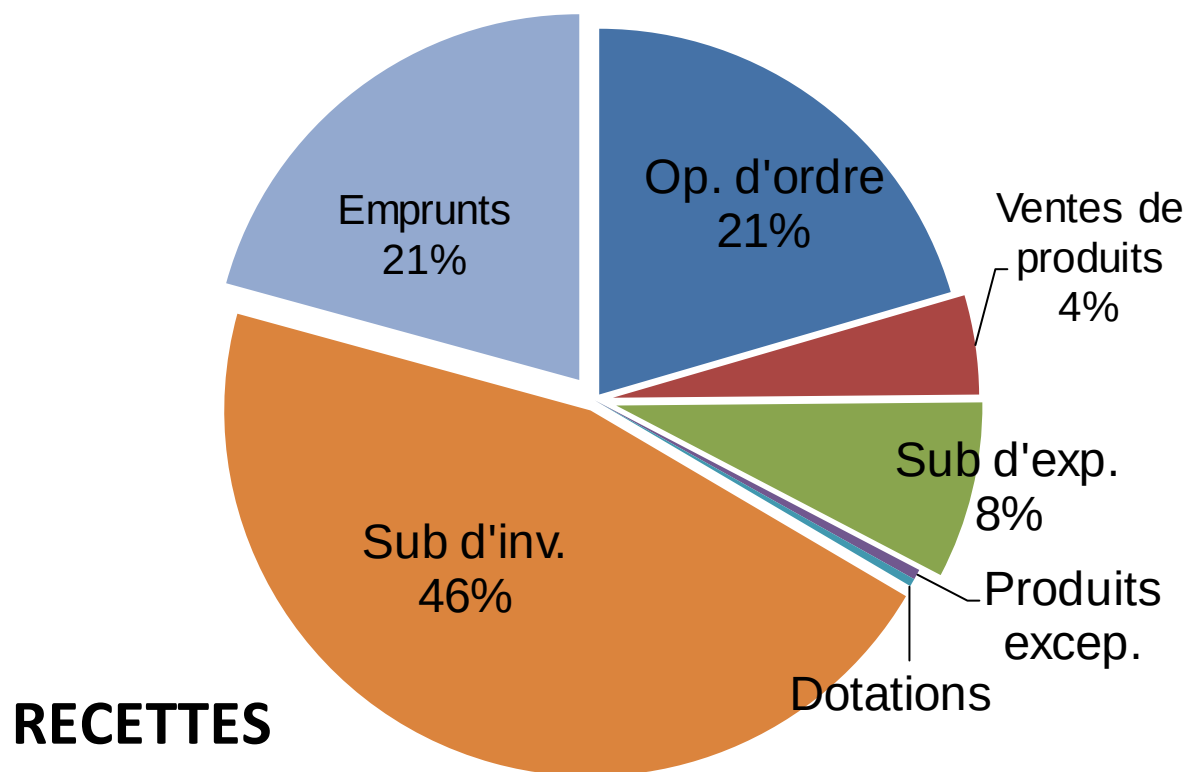
Dépenses	
Emprunts et dettes assimilées	21 281,00
Immobilisations incorporelles	86 019,00
Immobilisations corporelles	175 000,00
Immobilisations en cours	16 000,00
INVESTISSEMENT	298 300,00
Recettes	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 163,03
Virement de la section d'exploitation	145 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 505,00
Dotations, fonds divers et réserves	60 601,97
Subventions d'investissement	66 030,00
Emprunts et dettes assimilées	1 000,00
INVESTISSEMENT	298 300,00





Budget 2019 assainissement





Offre d'emploi

Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

La commune de Manglieu recherche pour son école un agent de service pour un contrat de 20 heures minimum par semaine.

Profil du poste

Surveillance de la garderie.

Accueil et surveillance des élèves dans la cour de l'école.

Aide à l'école sous l'autorité de l'institutrice.

Surveillance de la cantine scolaire et aide à la cantinière.

Ménage dans les classes, les sanitaires scolaires, les halls d'entrée des écoles.

Si vous remplissez les conditions d'accès au Contrat Emploi Compétence (voir avec Pôle Emploi ou la Mission Locale) envoyez une lettre de motivation avec votre curriculum vitae à la Mairie avant le 3 juin 2019.



Arrêté préfectoral de vigilance pour les usages de l'eau en date du 11 avril 2019

Ci-dessous les points à retenir sur l'arrêté préfectoral du 11 avril 2019 concernant les mesures de vigilance pour les usages de l'eau :

Vu les débits mesurés et constatés aux stations hydrométriques de référence ;

Vu les conditions et prévisions météorologiques pour le département du Puy-de-Dôme ;

Considérant que les débits mesurés par les stations hydrométriques de référence connaissent des baisses significatives et prématurées ;

Considérant que les nappes souterraines n'ont pas fait l'objet de recharge notable automnale et hivernale et que les niveaux résultants sont bas ou très bas ;

Considérant que le cumul pluviométrique depuis le début de l'année est déficitaire et que les prévisions météorologiques pour le département du Puy-de-Dôme ne prévoient pas de pluviométrie significative dans les prochains jours ;

Considérant qu'en application de l'article L. 211-3 II 1°) du code de l'environnement, le préfet peut prendre des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau, pour faire face à un risque de pénurie ;

Considérant que la ressource en eau est susceptible de manquer prochainement et qu'il est utile de d'appeler à la vigilance l'ensemble des usagers du département pour la préserver afin de satisfaire, le plus longtemps possible, les usages, notamment l'alimentation en eau potable, les enjeux économiques et assurer la protection des écosystèmes aquatiques ;

Article 1 : Mesures de restriction

Compte tenu des constats listés ci-avant, s'appliquent :

➤ sur tout le département :

- des mesures de vigilance pour les usages de l'eau à partir des réseaux d'eau potable et pour les prélèvements dans le milieu.

L'ensemble des usagers de la ressource en eau du département du Puy-de-Dôme sont tenus de modérer leur consommation afin de préserver durablement cette ressource précieuse.

Article 2 : Durée de mise en œuvre

Ces mesures s'appliquent au lendemain de la date de signature du présent arrêté et jusqu'au 30 septembre 2019. Les mesures seront actualisées et levées en tant que de besoin, par arrêté préfectoral, en fonction des débits constatés sur les stations de référence.

Article 3 : Mesures de police

Des poursuites pénales pourront être engagées contre tout contrevenant au présent arrêté, en application des articles L. 173-1 à L. 173-12 du code de l'environnement. Indépendamment des poursuites pénales, des sanctions administratives pourront être engagées en application des articles L. 171-6 à L. 171-12 du code de l'environnement.



*Photos prises
à Lavaur en
avril 2019*



Nouvelle modalité d'inscription sur les listes électorales (Répertoire Electorale Unique – REU)



Les lois Pochon-Warsmann du 1er août 2016 ont réformé intégralement les modalités de gestion des listes électorales, visant à simplifier le processus d'inscription pour

les électeurs et de faciliter la gestion des listes électorales en créant un outil, le répertoire électoral unique, centralisant les listes électorales actualisées en temps réel.

Le principal changement est la fin de la limite de dépôt d'inscription fixée auparavant au 31 décembre. Désormais, **il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6e vendredi précédant le scrutin**. A noter qu'à titre dérogatoire, l'inscription sur les listes électorales pour les élections européennes 2019 est possible jusqu'au 31 mars 2019.

De plus, la réforme a généralisé partout en France le télé service, permettant de s'inscrire sur les listes électorales en ligne sur

demarches.interieur.gouv.fr ➤ . Il est bien sûr toujours possible de s'inscrire par courrier ou en se rendant directement dans sa mairie.

Les électeurs pourront dorénavant :

- s'ils sont âgés de moins de 26 ans, s'inscrire sur la liste électorale de la commune du domicile de leurs parents, quand bien même ils résident dans une autre commune
- s'inscrire sur les listes électorales d'une commune dont ils sont contribuables (assujettis aux impôts locaux) depuis au moins deux ans, au lieu de cinq ans auparavant
- s'inscrire sur la liste électorale d'une commune s'ils sont gérants ou associés majoritaires ou uniques depuis au moins deux ans d'une société payant des impôts locaux dans cette commune
- vérifier, à partir de février 2019, sur service-public.fr, qu'ils sont bien inscrits sur les listes électorales et connaître leur bureau de vote.
- Les Français établis à l'étranger ne peuvent désormais plus être inscrit simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.



La Région Auvergne-Rhône-Alpes lance la 1^{ère} édition du prix Marin

Le 11 novembre 2016, Marin Sauvajon, alors âgé de 20 ans, est venu en aide à un couple importuné au seul motif qu'il s'embrassait. Pour avoir voulu porter secours, Marin a été sauvagement agressé et son pronostic vital est resté engagé de longues semaines. Il souffre aujourd'hui de lourdes séquelles et bataille chaque jour pour retrouver ses capacités.

Par son acte et par le combat quotidien qui est le sien, Marin est aujourd'hui devenu un symbole de courage.

Afin de récompenser des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes, qui, comme Marin Sauvajon, ont fait preuve d'actes de bravoure

spontanés et agissent ou ont agi en héros dans leur quotidien, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité créer un prix. Il s'agit de mettre en avant des actions exemplaires, en dehors d'actes réalisés en lien avec les spécificités d'une activité professionnelle.

Le prix Marin récompense chaque année une personne physique, habitante d'Auvergne-Rhône-Alpes, ayant réalisé un acte de courage sur le territoire français après 2016. Un seul prix Marin est décerné par promotion de candidats, mais toutes les candidatures retenues par le jury font l'objet d'une récompense.

Sont attribués 3 000 € à destination du bénéficiaire du prix et 3 000 € à destination d'une association en lien avec la thématique de l'engagement citoyen qui sera choisie collectivement entre le bénéficiaire du prix Marin et le jury.

Toute candidature doit se faire sur la plateforme dédiée à l'adresse suivante: ***prixmarin.auvergnerhonealpes.fr***

L'acte de courage spontané devra également être étayé par des éléments de vérification (articles de presse, témoignages, vidéos).

Un candidat peut présenter sa candidature de lui-même ou proposer une candidature pour un tiers.

Si vous identifiez des personnes ayant fait acte de courage de façon spontanée pour se porter au secours d'autrui, dénoncer une situation inacceptable ou faire preuve de solidarité et de civisme exemplaire, vous pouvez porter à la connaissance de la Région ces actes méritant une distinction. Dans ce cas, vous devrez joindre au dossier une déclaration sur l'honneur du candidat, datée et signée.

Calendrier de dépôt de candidature : du 25 mars au 25 juin 2019.

A VENIR

Sachets de graines pour le fleurissement des pieds de murs

Suite au succès de l'opération du Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et l'Auzon (SMVVA) menée en 2017 et 2018 "**sachets de graines pour le fleurissement des pieds de murs**", réalisée dans le cadre de l'accompagnement des communes du territoire du SMVVA pour l'atteinte du zérophyto, **l'opération est renouvelée en 2019. Cette année l'opération présente un atout supplémentaire : les sachets contiennent des graines de fleurs sauvages locales produites à Yronde et Buron pour le compte du SMVVA.**

Le SMVVA a en effet la possibilité de proposer ces graines pour la première fois cette année. Ceci est le fruit d'une expérimentation menée depuis 2016 : sélection rigoureuse et prélèvement des graines sur notre territoire par le Conservatoire Botanique National du Massif Central, accompagnement technique et financier par la DREAL Auvergne Rhône Alpes pour la réalisation des itinéraires techniques, suivi et accompagnement technique de l'opération par la FREDON Auvergne Rhône Alpes , réalisation des itinéraires techniques et essais de productions par M. Feltz à Yronde et Buron pour le compte du SMVVA. La production, la mise en sachets et la communication sont financées par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le Conseil départemental du Puy de Dôme.

Sachets de graines disponibles en mairie et à l'agence Postale à partir du 8 mai.



Avec MOND'ARVERNE Communauté **agissons pour notre planète.**

Dans le cadre du plan « climat » porté par Mond'Arverne Communauté, 5 conférences – débats portant sur le réchauffement climatique sont programmées les :

Mardi 14 mai, La Roche Blanche : 18h30 - 21h00, Maison des Loisirs et du Tourisme

Mardi 21 mai, Saint Saturnin : 18h30-21h00, Grange de Mai

Mercredi 22 mai, La Sauvetat : 18h30-21h00, Espace culturel

Mardi 4 juin, Mirefleurs : 18h30-21h00, Espace culturel

Mardi 18 juin, Vic le Comte : 18h30-21h00, Halle du jeu de paume

Ces rencontres « citoyennes » ont pour objectifs d'informer et sensibiliser les habitants aux conséquences du réchauffement climatique mais aussi d'échanger et de partager avec eux sur les moyens d'actions que chacun peut mettre en œuvre à son niveau.

Ces conférences – débats, animées par Guillaume MARTIN, consultant en charge du plan « climat » de Mond'Arverne se dérouleront en 3 temps :

- Un 1^{er} temps de sensibilisation aux enjeux climatiques et aux conséquences directes pour le territoire et pour chaque habitant.
- Un 2nd temps d'échanges : comment chaque habitant peut-il agir à son propre niveau et par des gestes parfois très simples et faciles à réaliser ? L'adhésion à une charte « citoyenne » sera proposée aux plus motivés des participants.
- Un 3^{ème} temps où chacun pourra s'initier au calcul de son empreinte carbone.

Un vin d'honneur sera partagé à l'issue de cette rencontre où vous êtes attendus nombreux.

Il est encore temps d'agir ; nous comptons sur vous !!!

Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et des Déchets Ménagers Recyclables

Le Sictom réorganise les circuits de collecte sur notre commune. La collecte sera réalisée avec un camion particulier, bi-compartiment de façon à pouvoir collecter dans le même véhicule les Ordures Ménagères et les Déchets Ménagers Recyclables.

A compter du 13 mai 2019, la collecte de vos **2 bacs** sera dorénavant réalisée ensemble comme suit :

LUNDI	Le Bourg, Tarragnat, Le Chat, Montmoy, La Côte, Les Meuniers, Les Sagnes, Champsiaux, La Ribeyre, Romandie, La Vort (Moulin), La Farge, Dagout, Fourguis, Pourrat, Le Brugeron, St Bonnet, Morel, Fourgat, La Banne, Jalatogne, Le Montel, Le Passet, Maisonneuve, La Gravière.
MARDI	La Chapelle, Le Chatelet, Les Vallières, Grelinges, Chassagnes, Bonne Pause, Valserre, Perrot, La Grande Sarre.

Inscriptions rentrée scolaire 2019/2020



Les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire pourront se faire en Mairie durant tout le mois de mai 2019 aux heures habituelles d'ouverture (se munir du livret de famille).

Objets encombrants

Le SICTOM met à disposition une benne destinée aux objets encombrants.

Elle sera installée entre la mairie et le monument aux morts du 13 au 18 juin 2019.





**TEXTILES
CHAUSSURES**

Association des Paralysés de France

Comme chaque année cette association organise une collecte de vêtements.

Elle sera réalisée entre le 15 mai et 15 juin 2019. Les textiles sont à déposer en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Les personnes souhaitant être collectées à domicile peuvent se faire connaître en mairie. Nous organiserons alors le ramassage.

Merci pour vos dons.

Fête de l'école



La fête de l'école aura lieu le vendredi 14 juin 2019 à la salle des fêtes à 18 h 30.

Elle sera suivie de la kermesse organisée par l'Amicale Laïque.

LE FACTEUR CÉLESTE

Le facteur Céleste fait un rêve magnifique:

les belles histoires que l'on imagine
sont comme des petites graines de bonheur
plantées en chacun de nous...



Tout public à partir de 6 ans

Cie Les Faciles Phénomènes Mobiles

Fête patronale du 29 et 30 juin 2019

La commune vous propose un magnifique spectacle tout public samedi 29 juin soir à la suite de la traditionnelle retraite aux flambeaux.

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Acquisition d'un tracteur



La commune a fait l'acquisition d'un nouveau tracteur en remplacement du tracteur FORD datant de 1990. Ce tracteur New Holland, plus puissant (105 chevaux) année 2014 avec 1650 h peut être également équipé pour le déneigement.

Coût d'acquisition: 47 500 € HT, 57000 € TTC

Subvention du Conseil départemental : 22 000 €

Reprise du Tracteur FORD : 7500 € HT, 9000 € TTC.

Coût de l'opération : 26 000 € TTC

Travaux en cours



Les travaux sur la RD 754 à l'entrée du village se déroulent normalement et devraient être terminés à la mi-juin 2019.

Travaux prévus

Mur en pierres sèches dans le bourg de Manglieu (rue des Célibataires)

Le mur de soutènement en pierres sèches, situé dans la rue des Célibataires, va être restauré entre le 9 et le 23 mai par une équipe de l'ASEVE (chantier de réinsertion). Le coût d'une semaine de travail réalisé par l'ASEVE s'élève à 500 € (hors fourniture des matériaux), grâce à une convention établie entre Mond'Arverne, l'ASEVE et la commune.



Réparation du pont de Messoux

La barrière du Pont de Messoux (pont situé entre la Banne, Le Montel, et Jalatogne) est très endommagée. Nous sommes dans l'attente d'un retour du Conseil départemental pour la prise en charge de 75 % des travaux au titre des amendes de police (subvention plafonnée à 7 500 €). Nous sommes actuellement en possession d'un devis de 5 525 € HT soit 6 630 € TTC.



Réfection de chemins suite aux orages



La Commune de Manglieu a subi entre le 6 et le 10 juin 2018 d'importants dégâts dus à de violents orages accompagnés de pluies torrentielles.



Afin d'obtenir un soutien pour refaire quelques travaux nous avons demandé le 18 juin 2018 une subvention au titre de la dotation de solidarité du ministère de l'intérieur pour une dépense totale de 43 494,50 € HT soit 52 193,40 € TTC.

Nous venons de recevoir un arrêté portant attribution de cette subvention. Cette dotation de solidarité représente 24,5% sur une dépense retenue de 20 215,88 € HT soit un maximum de 4 952 €. Des travaux vont ainsi pouvoir être réalisés.

QUE S'EST-IL PASSE A MANGLIEU ?

Corps des Sapeurs Pompiers

Depuis quelques années nous constatons une diminution significative de notre effectif et ceci comme la tendance dans l'ensemble des centre de secours du département dû à un manque de recrutement face aux cessations d'activités.

C'est pour cela que nous lançons une campagne de recrutement afin d'enrayer ce phénomène qui peut, à terme, devenir inquiétant pour la pérennité de notre centre. Si vous êtes homme ou femme, jeune ou moins jeune et que vous avez envie de donner un peu de votre temps au service des autres et envie de vivre une expérience hors du commun alors rejoignez-nous ! Nous restons à votre disposition pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter par l'intermédiaire d'un pompier proche de chez vous ou nous retrouver sur notre page Facebook « la caserne des sapeurs-pompiers de Manglieu recrute ».

Initiative citoyenne

Quelques citoyens ont décidé de dégager un chemin de randonnée très encombré par la végétation vers le château d'Auger. C'est avec un peu de volonté et de la bonne humeur qu'en un dimanche matin de mars ce chemin a été ré-ouvert.



AVANT



APRES

Ateliers à la médiathèque de Manglieu

Après le « Raconte Tapis » pour les moins de trois ans, Mond'Arverne et les bénévoles de notre commune ont accueilli Jeanne à la bibliothèque pour une initiation à l'art du pliage de livre.

Devant le succès de cet atelier, il a été convenu de le reconduire à la fin de l'année.



CALENDRIER

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisateur</i>	<i>Type de manifestation</i>	<i>Commentaire</i>
<i>JUIN</i>				
Vend 14	Salle des fêtes	Amicale laïque et enseignantes	Fête de l'école et kermesse	18h
Sam 22	Le bourg	Ensemble à Manglieu	Fête de la musique	18 h 30
29 et 30	Le bourg	Les Jeunes	Fête patronale	
Dim 30	Salle des fêtes	Amicale des sapeurs-pompiers	Repas	12h
<i>JUILLET</i>				
Vend 12	Abbatiale	Amis de l'Abbatiale	Concert Quintette de cuivres	20h30
21 et 22	Salle des fêtes	Union et Amitié Age d'Or	Exposition vente	

LA MINUTE ÉCOLOGIQUE

Le jour de la Terre 2019 : protégeons nos espèces

Le 22 avril est célébré comme le Jour de la Terre, une occasion de rappeler à tous que notre santé et prospérité sont intimement dépendants du bon état écologique et de notre support de vie, alors que l'urgence n'est plus à démontrer mais que tout reste à faire. Le mot d'ordre pour 2019 : "protégeons nos espèces".

Les activités humaines ont profondément altéré et pollué notre planète et sa biodiversité au point que nous vivons deux crises majeures : un [changement climatique](#) extrêmement rapide et une [extension massive du vivant](#).

Ne soyons plus dupes : les alertes scientifiques ne sont pas considérées à leur juste mesure et la mobilisation de la société civile, bien qu'importante, n'est pas prise au sérieux ou pèse peu dans les intérêts dans les lobbies du business alors que les observations écologiques et climatiques sur le terrain sont toujours plus déconcertantes et alarmistes. Une piste confortée par les neurosciences démontre que **nous ne sommes pas capables d'appréhender les menaces futures et d'en tenir compte pour réguler nos comportements**, ce qui nous conduit souvent à des comportements autodestructeurs.

Le Réseau Journée de la Terre plus connu sous le nom de Earth Day Network a pour objectifs de diversifier, d'éduquer et d'activer le mouvement environnemental mondial. Earth Day Network est le plus grand recruteur du monde au mouvement de l'environnement, en collaboration avec plus de 75 000 partenaires dans près de 192 pays pour renforcer la démocratie environnementale.

Tous les êtres vivants ont une valeur intrinsèque, et chacun joue un rôle unique dans le réseau complexe de la vie. Nous devons travailler ensemble pour protéger les espèces en voie de disparition et menacées : les abeilles, les récifs coralliens, les éléphants, les girafes, les insectes, les baleines et plus encore.

Bien sûr, une journée c'est un symbole et c'est chaque jour que nous devons œuvrer pour construire un monde meilleur !

L'année 2020 marquera les 50 ans du jour de la Terre, un moment historique qui sera l'occasion pour le Earth Day Network de déclencher un véritable électro-choc pour que l'humanité se mobilise enfin pour la sauvegarde de son environnement.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

Ensemble à Manglieu

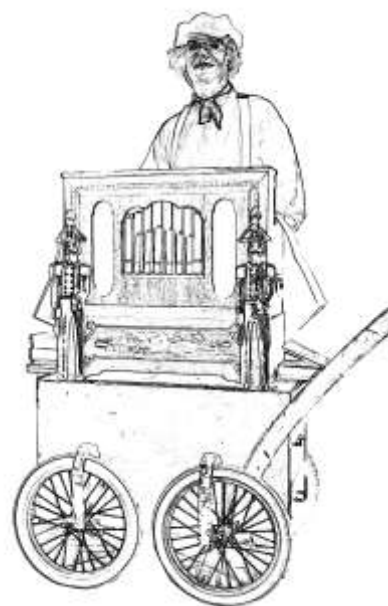
Tout d'abord, merci à tous ceux qui ont participé à nos "Remue-Méninges" du jeudi qui reprendront le Jeudi 26 septembre. Un grand merci à ceux qui ont animé bénévolement nos soirées.



La pièce de théâtre "Bonne Fête Suzette" interprétée par les Z'Allumés de Champeix a rencontré un vif succès

largement mérité mais n'a pas pu lutter contre les Bodin's!

Cette année, la fête de la musique revêtira un éclat particulier avec la participation de "Crève-Cœur" et son orgue de barbarie. Dès 18H30, il accompagnera les enfants qui interpréteront des chants traditionnels appris à l'école puis la soirée se poursuivra avec un répertoire de chants connus par tous autour d'un pique-nique tiré du sac. Comme d'habitude, des boissons seront vendues sur place par les membres de l'association.



Vous avez un instrument de musique, n'hésitez pas à venir. Nous aurons plaisir à vous accueillir et à vous écouter dans une ambiance conviviale.

Les Jeunes de Manglieu

L'association des Jeunes tient à remercier toutes les personnes de la commune ainsi que les autres associations d'avoir participé à son repas du samedi 20 avril.

Concernant la suite de nos événements, il y a bien évidemment les aubades du 1^{er} mai. Nous espérons vous voir ouvrir votre porte afin de vous apporter un moment de convivialité et de bonne humeur autour de notre chant emblématique « Joli mois de mai ».

L'évènement suivant, sera comme chaque année, la fête patronale qui se déroulera le week-end du 29 et 30 juin. Le programme de ce week-end vous sera communiqué ultérieurement !

L'APEGC



L'APEGC a organisé le 27 Avril pour la joie de nos enfants une chasse aux œufs.

Nous vous informons que l'Assemblée Générale de l'APEGC aura lieu **le 20 juin à 20h Salle d'activités** (école

maternelle). Nous anticipons la réunion afin d'échanger avec vous sur différents points:

- Bilan financier
- Organisation et avenir de l'association
- Renouvellement du bureau (suite à des départs prévus de parents) et poste à pourvoir.

Sans volonté de votre part pour participer à la vie de notre association, celle-ci ne pourra perdurer!

Nous vous remercions de venir nombreux

Le Club des Aînés

Les aînés ont débuté l'année par le spectacle des « Bodins » le 3 mars et un repas le 11 mars.



Félicitons le groupe qui vient de participer au stage informatique initié par Génération Mouvement. Ce stage de 3 jours s'est avéré très positif et nos aînés ont été ravis ainsi que leur professeur.

Après notre Thé Dansant du 28 avril à Sauxillanges, nous finissons de préparer l'expo vente qui aura lieu à la salle des fêtes de Manglieu les 20 et 21 juillet. Les petites mains ont travaillé durant tout l'hiver pour présenter leurs travaux durant ce week-end. Nous invitons les gens de la commune à nous rendre visite, l'entrée est gratuite.



La Bretagne sera cette année notre destination « voyage » du 2 au 7 juin 2019.

Puis du 10 au 12 septembre 2019 nous partirons dans la région de Carcassonne et du Minervois.



Pour le voyage de septembre les inscriptions sont encore possible jusqu'au 10 mai 2019.

Les Amis de l'Abbatiale

Les amis de l'Abbatiale ont programmé pour cet été deux concerts de grande qualité. Le premier aura lieu le vendredi 12 juillet à 20 h 30. Il sera organisé avec un quintette de cuivres. Deux trompettes, un cor d'harmonie, un tuba et un trombone reprenant la musique du film « indestructible », ouverture de Guillaume Tell de Rossini, les trompettes d'Aïda Verdi, Pizzicato Polka de Strauss, et West Side Story de Léonard Bernstein.



Le second concert aura lieu le mardi 6 août à 20 h 30 dont le programme prévu est le suivant : Quatuor Piazzollissimo. Avec Frédéric Phelut (chant et accordéon), Pierre Courthiade (piano), Hiroe Namba (violon), et Sylvie Cagnioncle (violoncelle).

Venez nous soutenir !

Votre aide nous est indispensable pour continuer l'entretien de notre Abbatiale, joyau culturel de Manglieu.

Amicale des sapeurs-pompiers



Nous organiserons comme tous les ans le repas du midi pour la fête patronale. Renseignements et réservations auprès des Pompiers.

Amicale Laïque



Opération de vente de fleurs et bulbes

Cette année encore, la vente de fleurs Initiatives a remporté un brillant succès, grâce à votre participation. Merci à tous pour vos commandes !

Randonnée pédestre du 1er mai

Nous avons hâte de vous compter parmi nos marcheurs à l'occasion de notre ronde du muguet ; en espérant que le soleil soit lui aussi au rendez-vous !



Kermesse

Le 14 juin prochain, la kermesse de l'école divertira les enfants (et les parents !!!) après le spectacle de l'école.

Grâce à votre présence et participation à l'ensemble de nos manifestations, et un engagement permanent de nos membres



actifs, nous avons pu permettre aux enfants de l'école de réaliser de nombreuses sorties scolaires, et notamment un voyage de 3 jours qui se fera fin mai. Notre financement s'élève, en effet, pour cette année scolaire, à plus de 3100 €.

Les enfants grandissant, d'ici peu de temps des membres actifs et du bureau vont cesser leurs activités au sein de notre association. Si l'on veut que les élèves de l'école continuent à bénéficier de cette richesse, nous avons besoin de bonnes âmes !

A très bientôt et merci !

RAPPEL

Horaires d'ouverture :

Mairie :

Lundi et Jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h.

Mardi de 8 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h.

***Le secrétariat de mairie sera fermé les 20 et 22 mai,
et du 19 juillet au 4 août 2019.***

Point lecture:

Mercredi: 10 h 30 – 12 h 00 / 16 h 30 – 19 h 00

Samedi: 10 h 00 – 12 h 00

Agence Postale :

Lundi au vendredi de 9 h à 12 h

Un samedi sur deux 9h à 12 h.

Du bonheur pour toute l'année



Creationsjojo